

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE.075

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OPERATION GRAND SITE REQUALIFICATION DE LA RUE DU PONT VIEUX ET DU PONT VIEUX MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Procédure d'appel d'offres ouvert
Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5
du Code de la commande publique

Considérant les besoins déterminés pour une mission de maîtrise d'œuvre unique portant sur 5 séquences du plan de travaux de l'Opération Grand Site (OGS) pour la requalification la rue du Pont Vieux et du Pont Vieux, toutes liées de manière fonctionnelle afin d'assurer un cheminement de qualité et une gestion des flux maîtrisée.

Considérant le montant total prévisionnel de ces prestations estimé à 379 500 € H.T. et leur décomposition en 6 tranches tel que suit :

- Tranche Ferme « EP – AVP sur l'ensemble du projet et étude historique correspondant à l'emprise Monument Historique » : 96 600 € H.T.
- Tranche Optionnelle 1 « Séquence 1 Rue du Pont Vieux - PRO, ACT, VISA, DET , AOR, et OPC » : 56 375 € H.T.
- Tranche optionnelle 2 « Séquence 2 Pont Vieux et parvis de la chapelle Notre Dame de la Santé - PRO, ACT, VISA, DET , AOR, et OPC » : 53 792 € H.T.
- Tranche optionnelle 3 « Séquence 3 Rue du Pont Vieux et parvis couvent des Carmélites - PRO, ACT, VISA, DET , AOR, et OPC » : 64 083 € H.T.
- Tranche optionnelle 4 « Séquence 4 Parvis situés en rive gauche et situés de part et d'autre du Pont Vieux - PRO, ACT, VISA, DET , AOR, et OPC » : 92 250 € H.T.
- Tranche optionnelle 5 « Séquence 5 Parking en cœur d'îlot - PRO, ACT, VISA, DET , AOR, et OPC » : 16 400 € H.T.

Vu la mise en concurrence avec publicité sous forme d'appel d'offres ouvert, initiée par l'insertion d'une publication au JOUE et au BOAMP,

Vu les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la reprise de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent dans le domaine des recherches d'annonces de consultation en matière de marchés publics,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les candidats potentiels ainsi que le dépôt des offres par voie électronique,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation et leurs analyses,

Considérant la décision d'attribution à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 30 Mars 2021,

Considérant que les crédits nécessaires pour ces prestations sont prévus sur l'imputation 20 2031 822 op 87 du budget principal et font l'objet d'un financement dans le cadre de l'OGS (Département, Région, Etat et DREAL) à hauteur d'environ 70 % tant pour la tranche ferme tant que pour les tranches optionnelles.

Compte tenu de la production par le groupement retenu des justificatifs fiscaux et sociaux requis et le respect du délai de stand still dûment notifié aux autres candidats,

J'ai décidé de conclure un marché avec le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse soit le groupement conjoint **A.A.R.P./TN PLUS/INGEROP CONSEIL & INGENIERIE** un montant forfaitaire de rémunération de **266 255.00 € H.T.** décomposé par tranche tel que suit :

- Tranche Ferme: 79 265,00 € H.T.
- Tranche optionnelle 1: 37 262,50 € H.T.
- Tranche optionnelle 2 : 35 555,20 € H.T.
- Tranche optionnelle 3 : 42 357,30 € H.T.
- Tranche optionnelle 4: 60 975,00 € H.T.
- Tranche optionnelle 5 : 10 840,00 € H.T.

Carcassonne, le 06 MAI 2021.....

Le Maire
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210506-decision21079-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

